

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

MODERNISATION PRESSE - (N° 2224)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC25

présenté par
M. Kert et Mme Duby-Muller

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

il s'agit là aussi de faire en sorte que les décisions prises à l'encontre des barèmes le soient dans des délais raisonnables . Deux mois au lieu de trois à compter d'un refus d'homologation par le CSM pour présenter de nouveaux barèmes semblent suffisants .